Document généré le 8 mai 2024 04:01

Études internationales

La tentation du socialisme au Bénin
The Temptation of Socialism in Bénin

Marcelle Genné

Volume 9, numéro 3, 1978

URI : https://id.erudit.org/iderudit/700874ar
DOI : https://doi.org/10.7202/700874ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Genné, M. (1978). La tentation du socialisme au Bénin. *Études internationales*, *9*(3), 383–404. https://doi.org/10.7202/700874ar

Résumé de l'article

The achievement of scientific socialism as conceived by MM. Ch. Bettelheim, J. Charrière and H. Marchisio is based on four general principles, namely : the taking of power by proletarian party ; the establishment of the dictatorship of the proletariat ; the public ownership and control of the economy ; and agricultural reform. Relating the experience of Benin to these fundamental principles shows that there are different paths to socialism. Accordingly, the accumulation of different facts leads to a revision of the theory of scientific socialism.

Tous droits réservés © Études internationales, 1978

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA TENTATION DU SOCIALISME AU BÉNIN

Marcelle GENNÉ *

ABSTRACT – The Temptation of Socialism in Bénin

The achievement of scientific socialism as conceived by MM. Ch. Bettelheim, J. Charrière and H. Marchisio is based on four general principles, namely : the taking of power by proletarian party ; the establishment of the dictatorship of the proletariat ; the public ownership and control of the economy ; and agricultural reform. Relating the experience of Benin to these fundamental principles shows that there are different paths to socialism. Accordingly, the accumulation of different facts leads to a revision of the theory of scientific socialism.

* * *

Pivot de la vie économique du Bénin [1], l'activité agricole de cet État de l'Afrique subsaharienne allait, dès le début de l'ère coloniale, avantager l'économie de la région centrale de l'époque : c'est en fonction de cet objectif, en effet, que les sociétés de la place de Cotonou enrégimentèrent les masses paysannes dans les plantations de culture de rente qui devaient alimenter les industries françaises. À cette stratégie d'approvisionnement assuré par l'arrière [2] a correspondu un cheminement identique de l'accumulation du capital. La domination étrangère, exercée sur cette économie, eut pour corollaire le complet délaissement des cultures vivrières qui se fit sentir au niveau des importations de plus en plus coûteuses et massives de denrées alimentaires. La dégradation conséquente de la balance commerciale se prolongea par un processus de développement régressif qui entraîna le pays au bord du gouffre de la famine.

Dans cet État de 3 258 000 habitants [3] dont 85% environ vivent à la campagne et où l'alternance des saisons pluvieuses et des saisons sèches favorise plusieurs récoltes par année, la misère grandissante de la population amena certains éléments des Forces armées à rompre avec le système institué en choisissant la voie socialiste de développement.

* *Institut de Coopération internationale, Université d'Ottawa.*

1. La République du Dahomey fut proclamée République populaire du Bénin, le 30 novembre 1975.
2. Le terme « arrière » paraît plus approprié que celui communément utilisé de périphérie.
3. *La situation de l'emploi dans la République populaire du Bénin*, Direction des études et de la planification, ministère de la Fonction publique et du Travail, Cotonou, septembre 1976.

Les fondements idéologiques et matériels qui devaient servir de bases à l'édification du socialisme béninois, ont été jetés par le Chef de l'État, le président Kérékou, dans les textes fondamentaux que sont le discours « Programme » du 30 novembre 1972 et le « Discours d'Orientation Nationale » du 30 novembre 1974 [4]. Ces fondements, objet de l'analyse ci-après, seront examinés relativement aux bases présumées communes à l'édification du socialisme « en Chine et dans les autres pays socialistes », soit les modalités de la prise du pouvoir, l'établissement de la dictature du prolétariat, l'action dirigeante de l'État dans les affaires économiques et la réforme agraire telles que formulées par Ch. Bettelheim, J. Charrière et H. Marchisio [5]. La méthode utilisée vise à cerner, dans sa dimension historique, le phénomène de la révolution béninoise dont le cours apparemment désordonné est dans l'ordre des choses qui compare le cheminement d'une expérience à l'implacable logique d'une conception théorique.

Certes, après la longue léthargie dans laquelle était plongé le Bénin, il semble téméraire de porter un jugement hâtif sur l'éveil printanier de cette république au socialisme. La révolution du Bénin, proclamée au plus haut niveau, impose une transformation sociale qui est entravée par une suite de circonstances événementielles, engendrées par des forces externes agissant par l'intermédiaire des forces internes, dont la plus spectaculaire a été celle de l'agression territoriale du 16 janvier 1977 [6]. Néanmoins, il est d'une extrême importance de connaître la nature du socialisme béninois dans le feu de ses contradictions, quitte à ce que le cours de l'histoire fasse prendre à la réalité un tout autre tour que les prémisses actuelles ne le laissent prévoir.

I – LES MODALITÉS DE LA PRISE DU POUVOIR

Le premier principe des auteurs de *La construction du socialisme en Chine* affirme en vertu de champs d'observations non circonscrits, mise à part la Chine, dans l'espace et dans le temps que la prise du pouvoir se manifeste dans :

> l'action dirigeante d'un parti qui constitue l'avant-garde de la classe ouvrière et qui, en appliquant les leçons du marxisme-léninisme, réalise les alliances de classes nécessaires à la prise du pouvoir. L'alliance de base, dans un pays où prédomine la paysannerie, est évidemment celle de la classe ouvrière et de la paysannerie elle-même [7].

4. *Programme*, Cotonou, Établissement national d'édition de presse, novembre 1972 et *Discours d'orientation nationale, ibidem*, novembre 1974. Ces discours ont été depuis explicités lors de séminaires et messages multiples adressés au peuple par le Chef de la Nation.
5. Charles BETTELHEIM, Jacques CHARRIÈRE, Hélène MARCHISIO *La construction du socialisme en Chine*, Paris, Maspéro, 1972.
6. « L'objectif premier de la force d'invasion était de renverser le gouvernement actuel du Bénin. Dans la mesure où l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté du Bénin ont été violées par ces envahisseurs venus de l'étranger, il ne peut faire de doute que le Bénin a été victime d'une agression », *Rapport de la Mission spéciale du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations unies*, 7 mars, 1977.
7. C. BETTELHEIM, J. CHARRIÈRE, H. MARCHISO, *op. cit.*, p. 3.

Comme au Bénin la prise du pouvoir a été effectuée par une poignée de militaires qui versèrent à un moment donné dans le marxisme-léninisme – indépendamment d'un parti considéré comme l'avant-garde de la classe ouvrière, quasi inexistante en soi, et de toute alliance de classe [8] – les modalités de celles-ci étaient, au départ, différentes de celles dictées par le premier principe.

En effet, le coup d'État du 26 octobre 1972 – instauration d'un gouvernement dit militaire et révolutionnaire – ne contenait pas en germe la venue d'un mode de production socialiste, mais apparaissait plutôt comme une révolution de palais effectuée par un groupe de militaires qui retirèrent leur appui traditionnel aux Ahomadegbé, Apithy, Maga et Zinzou, lesquels, politiquement, représentaient les intérêts de la bourgeoisie. Le Conseil présidentiel fut renversé et la révolution officiellement proclamée[9]. Mais, poussés par la marée structurante et déstructurante des classes sociales, dont les ressorts doivent être mis à nu avant toute chose, les militaires maintinrent le pouvoir de fait en proclamant, le 30 novembre 1974, leur volonté d'édifier une société socialiste d'inspiration marxiste-léniniste, et en fondant ensuite le parti de la République populaire du Bénin, parti unique dont les quelques centaines de membres ont été choisis avec soin.

A – Les classes sociales

Dans un pays qui mène une lutte de libération nationale les alliances de classes revêtent un caractère particulier, en raison du combat pour la prise effective et la gestion du pouvoir d'État. C'est pourquoi il importe d'appréhender la diversité sociale béninoise sous un angle qui reflète d'abord des rapports de forces. Non seulement faut-il tenir compte des caractères distinctifs des groupes humains qui la composent, mais encore s'agit-il de prendre en considération les forces vives qui sourdent d'un passé lointain. Ces divers éléments vont concourir à la constitution de classes sociales allant des chefs aux paysans en passant par celles des bourgeois et des ouvriers [10].

1 – LES CHEFS

Les lignées de chefs aux alliances « totémiques [11] » forment la seule classe d'hommes, dont l'autorité remonte aux ancêtres, qui occupèrent le sol

8. *Discours d'Orientation nationale, op. cit.*, pp. 8–9.
9. Martin DAHOU, *Évolution politique en République populaire du Bénin*, thème de la conférence de presse donnée par le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation nationale devant les représentants de la presse étrangère venus assister aux 5es championnats africains de tennis de table à Cotonou », Cotonou (ronéo), 1976, p. 3.
10. Le Bénin d'après l'indépendance se caractérise par un chevauchement de modes de production combinés – le féodal (M.P.F.) et l'amorce capitaliste (M.P.C.) – dont l'effet structurel global propre à chaque mode s'exprime par la constitution de classes sociales distinctes. Le choix d'un tel type de classes sociales est dicté par la conception actuelle de transition, marxiste-léniniste, de l'État béninois.
11. Le lion, l'oiseau..., Georges BALANDIER, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon (le Monde en 10/18), 1957.

les premiers [12]. Ces grands propriétaires fonciers, qui laissent une bonne partie de leurs terres en friche, exercent un tel ascendant sur la population que les dirigeants politiques doivent nécessairement passer par eux pour gagner la masse paysanne à leur cause. De tout temps, le pouvoir des chefs a été intimement uni au pouvoir des religieux, gardiens des traditions pour les uns, forces occultes pour les autres ; mais la puissance féodale qu'ils incarnent est condamnée à mourir dans la mesure où le pouvoir spirituel n'a pas de place parmi les organes de l'État nouvellement constitué [13].

2 – LES BOURGEOIS

Produit du colonialisme au Bénin, les bourgeois [14] représentent la classe possédante dont les fractions autochtones sont dans la mouvance de la bourgeoisie étrangère :

a) la grande bourgeoisie recèle, en son sein, la bourgeoisie politico-bureaucratique et les officiers supérieurs de l'armée ainsi que la bourgeoisie *compradore*.

   1. La politico-bureaucratique est composée de nationaux qui, à l'origine, ont été initiés aux fonctions gouvernantes par le colonisateur. Au moment de l'indépendance, ces hommes sont devenus les défenseurs attitrés, avec le concours nécessaire des militaires, des intérêts de l'ex-puissance coloniale.

   2. La *compradore* est formée de nombreux étrangers, principalement des Français et des Libano-Syriens, et de quelques nationaux engagés dans l'import-export : le monopole du commerce extérieur liant le Bénin au

12. La féodalité ou mode de production précapitaliste dominant de la formation sociale béninoise a pour effet la présence de la classe des chefs et des paysans plus quelques forgerons (tribu des Wabas) et autres entretenant certes des relations interpersonnelles poussées (relations de protection et relations de fidélité et services) mais témoignant surtout d'une organisation, prise au sens large du terme, au niveau villageois (assemblée des notables). Voir à ce sujet, Jacques J. MAQUET, qui argue néanmoins que la féodalité n'est pas un mode de production parce que cet auteur se refuse à faire le lien nécessaire entre l'idéologie (expression religieuse : l'animisme), qui joue le rôle dominant, et l'économique, qui détermine en dernier ressort le fonctionnement du tout ; dans *Cahiers d'Études Africaines* nº 6, « Une hypothèse pour l'étude des féodalités africaines », Paris, Mouton & Co., 1961, pp. 292–315.
13. Ahmadou KOUROUMA a éloquemment décrit ce phénomène dans son roman : *Le soleil des indépendances*, Paris, Éditions du Seuil, 1970.
14. L'État béninois que reflète le mode de production capitaliste en est resté à ses débuts sans acquérir ses lettres de noblesse ou de dominance. La classe des bourgeois corrélative aux structures du M.P.C. se caractérise par des rapports de production marchande qui se réfléchissent sur les autres niveaux spécifiques. Cette bourgeoisie entretient donc des rapports étroits avec les quelques grandes familles politiques marquées par « l'héritage historique des trois royaumes » (M. Apithy de Porto-Novo, J. Ahomadegbé d'Abomey et M. Maga du Borgou). Voir au sujet de l'évolution politique, Robert CORNEVIN, *Le Dahomey* (Collection « Que sais-je », nº 1176), Presses universitaires de France, 1970. À cet héritage il faut ajouter cependant le non moins lourd legs d'arcanes de la politique transmis à ces hommes par l'administration coloniale. La défense politique conséquente des intérêts de la bourgeoisie étrangère témoigne de l'état de dépendance néocoloniale dans lequel se trouve le Bénin.

système économique mondial est la prérogative qui fait de ces hommes les favoris de l'ingérence des forces externes dans les affaires internes de l'État [15].

b) La moyenne bourgeoisie renferme la bourgeoisie nationale et celle des professions libérales.

   1. La nationale est représentée par des hommes d'affaires du pays animés solidairement par les mêmes intérêts que la *compradore* sans en avoir le poids politique : le règlement des opérations commerciales et financières fait de ces hommes le maillon qui unit la masse laborieuse à la bourgeoisie *compradore* et, par delà, l'enchaîne au capital mondial.

   2. Les professions libérales comptent les docteurs en médecine qui exploitent une clinique privée, les avocats, les notaires et tous les intellectuels, fonctionnaires ou non, dont les attributs sont en rapport avec les fonctions qu'ils occupent : le façonnement, sous la gouverne et au profit de la grande bourgeoisie, de l'outillage législatif si nécessaire à tous les gouvernements des hommes relève de leur juridiction.

c) La petite bourgeoisie comporte les petits fonctionnaires et commerçants aux privilèges restreints : le service de la cause de l'État est du ressort des premiers en tant que créatures incorporées dans la bureaucratie, tandis que celui des intérêts privés est de la compétence des seconds en tant qu'extension organique et ramifiée du capital sur le territoire.

3 – LES OUVRIERS

Corrélative à l'introduction dans cet État du système capitaliste mondial, la classe des ouvriers regroupe les « sans-emploi » qui ont déserté la campagne pour travailler en ville. Du point de vue de l'organisation du territoire, la conséquence de leur mobilité géographique est d'aiguiser la contradiction ville–campagne. Cette classe est évidemment naissante en raison de l'état même du développement économique béninois. La force de travail dont ils disposent est

15. La richesse du pays était pratiquement drainée vers l'extérieur par les sociétés étrangères, qu'il s'agisse, par exemple, de l'arachide (Opération Atacora) ou du coton (terre des Baribas) respectivement entre les mains du Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) et de la Compagnie française de développement des textiles (CFDT). Ces sociétés coiffaient tous les services techniques locaux et monopolisaient, là où elles étaient implantées, la production des cultures industrielles obligatoires pour le paysan. Le prix payé au producteur était fixé par les sociétés d'intervention en accord avec le Gouvernement qui bénéficiait d'une taxe sur le tonnage exporté. Après avoir réglé le prix des fournitures (semences, insecticides et engrais) ainsi que l'impôt, il restait au paysan lorsque la campagne était bonne juste de quoi acheter quelques textiles et autres articles fabriqués par des sociétés généralement contrôlées par le capital étranger. Ces faits montrent que la bourgeoisie béninoise était trop faible pour acquérir une puissance politique telle qu'elle imprimerait un mouvement de transformation de l'État néocolonial en un État capitaliste indépendant. Par sa politique d'indépendance nationale, le président Kérékou, a voulu en premier lieu intérioriser le processus d'accumulation du capital au profit du peuple béninois.

leur seule source de revenus qu'ils vendent en échange d'un maigre salaire aux commerçants et rares industriels urbains.

4 – LES PAYSANS

Principal foyer de l'accumulation du capital et de la richesse du pays par leur dur labeur, les paysans forment la grande masse de la population totale de cet État. Alors que la terre, considérée comme un facteur de la production agricole, ne manque pas, ces hommes sont, de façon paradoxale, des paysans parcellaires dont le lopin de terre suffit à peine à payer l'impôt et à nourrir la famille. C'est pourquoi ils se livrent fréquemment à des activités connexes comme la chasse, la pêche, la sylviculture, etc.

Il ressort de cette différenciation sociale que toute tentative visant à réduire la structure béninoise au diptyque bourgeoisie–prolétariat tronquerait la réalité qui plonge ses racines dans les traditions ancestrales. En effet, dans la société béninoise, où les familles forment des communautés villageoises sous la protection du même fétiche et la soumission aux mêmes mœurs, vouloir améliorer sans transition le sort des villageois par l'adoption de mesures répressives contre les forces du milieu coutumier sans chercher d'articulation tactique entre leurs pratiques séculaires et le développement communautaire semble voué à l'échec comme l'a montré le nécessaire relâchement de la campagne lancée contre ces forces [16].

B – Les étapes de structuration et déstructuration sociale

La mosaïque des classes sociales, qui vient d'être brossée, forme un assemblage mouvant au gré des tentatives d'alliances au sein desquelles le rôle joué par les jeunes intellectuels est non négligeable. À partir de 1972, se succèdent deux grandes phases de structuration et déstructuration sociale : la première allant de 1972 à 1974, et la seconde, de 1974 à la mi-1977 [17].

1 – PREMIÈRE PHASE

Les jeunes officiers, responsables de la rupture de l'alliance traditionnelle, voulurent sceller leur volonté de changement politique par la formation d'une nouvelle alliance de classes. À cet effet, ils firent appel aux mouvements démocratiques des travailleurs et des jeunes intellectuels, lesquels étaient tant soit peu enracinés dans le peuple. Les officiers sortirent des casernes pour assumer des fonctions gouvernementales et administratives diverses en vue de réaliser conjoin-

16. « Véritablement, nous ne soulevons pas encore en permanence les forces fondamentales de la Révolution parce que justement nos masses populaires ne sont pas encore libérées de l'influence des forces rétrogrades que sont le fétichisme, les cultes, la sorcellerie, le lancement de mauvais sorts, les couvents et toutes les pratiques d'adoration. En un mot, nos masses paysannes sont encore sous l'emprise totale de tout ce qui caractérise la féodalité » ; extrait du discours du Président de la République à la *Conférence des cadres et agents de commandement*, Abomey, 20 décembre 1975.
17. La seconde phase a été volontairement limitée à la période antérieure à l'entrée en vigueur de la « loi fondamentale » (août 1977).

tement avec leurs alliés la « politique nouvelle d'indépendance nationale ». Les partenaires politiques de l'armée formèrent, à leur tour, un front commun : le Front Uni Démocratique (F.U.D.) qui regroupait le Front des Travailleurs et celui des Jeunes Intellectuels. Très tôt, des dissensions s'élevèrent au sein de cette nouvelle unité dont les éléments constituants reprirent chacun leur indépendance.

À la suite de la dislocation du F.U.D., les Jeunes Intellectuels ont éprouvé le besoin de resserrer les liens entre les divers mouvements dont était formé leur propre front. Ceux-ci se retrouvèrent à Savé, petite agglomération urbaine située dans le centre du pays, en février 1973, aux côtés de la masse paysanne, à l'occasion d'un séminaire, où ils rêvèrent de former une grande alliance. De ce séminaire est né le Comité préparatoire pour le Congrès de l'unité, qui a été finalement sans lendemain. En effet, à la réunion du Comité, le désaccord est apparu entre certains membres de la Ligue nationale de la jeunesse patriotique et ceux de l'autre aile du Front des jeunes, au sujet du principe même de la tenue du Congrès de l'unité, qui eut lieu, malgré tout, à Parakou, ville du nord du pays, en janvier 1974. De cette rencontre, le « Mouvement de la jeunesse unie et antiimpérialiste » du Dahomey vint au monde. Les querelles interminables qui divisaient les jeunes amenèrent le G.M.R. à couper court à leurs divergences en dissolvant toutes leurs organisations démocratiques au profit d'une organisation nationale à laquelle se sont joints quelques-uns d'entre eux. De même que les jeunes intellectuels, les travailleurs avaient également senti le besoin de former une association qu'ils appelèrent Union nationale syndicale des travailleurs.

Malgré les démêlés qui surgirent entre le pouvoir et certains éléments des mouvements démocratiques, le Gouvernement tenta de rassembler les forces dispersées au sein du Conseil national de la révolution (C.N.R.) nouvellement institué. Il fallut, toutefois, attendre le remaniement du G.M.R. pour que les paysans y soient représentés à travers les instances locales. Une deuxième révision du Conseil a donné, à son tour, naissance au Bureau politique d'où sont exclus les ennemis de la Révolution que sont les grands bourgeois, les propriétaires fonciers et les religieux.

2 – DEUXIÈME PHASE

La proclamation du marxisme-léninisme, comme phare d'une conception du monde au Bénin, le 30 novembre 1974, devait déplaire aux bourgeois et mécontenter les chefs. Dès lors, une moisson d'événements politiques, qui avaient pour racine la lutte des classes, allait émailler l'histoire du pays.

L'action du capitaine J. Assogba, ministre des Finances, qui essaya en vain de renverser le Gouvernement en place, le 20 janvier 1975, traduit le manque de cohésion des militaires au pouvoir. Cette rébellion est l'expression même des contradictions existant parmi les militaires dont une fraction nostalgique du passé complota avec la grande bourgeoisie en vue de rétablir l'ordre ancien. Une nouvelle tentative de recouvrement du pouvoir d'antan par la même coalition

de classes fut réitérée sans succès, le 18 octobre 1975. Afin de neutraliser la récidive, le gouvernement eut recours à des mesures tant répressives que préventives. De plus, un nouvel appel à l'unité nationale, de toutes les forces vives, fut lancé et le remplacement du nom du pays « République du Dahomey » par celui de « République populaire du Bénin », le 30 novembre 1975, allait symboliser la continuité d'une option qui serait conduite désormais par le parti d'avant-garde, le parti de la Révolution populaire du Bénin.

Le déclenchement par le parti d'avant-garde, le 31 décembre 1975, de la campagne nationale de production [18], à la réalisation de laquelle étaient conviées toutes les forces vives du pays, provoqua une intense inquiétude chez les partisans de la réaction politique. Se sentant serrés comme dans un étau, ceux-ci ne voulurent rien entendre et poursuivirent leur lutte contre le Gouvernement en forgeant de nouvelles ententes. Il y eut la tentative d'alliance des chefs, exacerbés par la réforme de l'administration territoriale et les perspectives de réforme agraire radicale, avec les paysans sur lesquels ils ne cessent d'exercer leurs droits héréditaires de domination dévolus de leurs pères selon la tradition africaine [19] ; il y eut aussi celle de la bourgeoisie *compradore* avec les paysans appauvris par la pénurie artificielle de vivres ressentie à la campagne [20] ; il y eut enfin celle de la bourgeoisie politico-bureaucratique exilée et la fraction de cette même bourgeoisie *compradore*, toutes deux soutenues par les intérêts étrangers [21]. Contrepartie inévitable de la politique nouvelle d'orientation nationale, ces coups portés au Gouvernement freinent inévitablement le développement du processus révolutionnaire béninois. En définitive, il apparaît surtout que les chefs et les éléments de la grande bourgeoisie, demeurés sur place, ne se sont pas ralliés à l'idée d'indépendance nationale dans la mesure où celle-ci implique l'affranchissement des alliances de classes transétatiques.

II – L'ÉTABLISSEMENT DE LA DICTATURE DU PROLÉTARIAT

Le deuxième principe sur lequel repose la construction du socialisme porte sur la révolution prolétarienne qui implique :

> la transformation révolutionnaire de la nature de la classe de l'État. Cette transformation s'effectue en brisant l'ancien appareil d'État et en mettant en

18. Le but visé par cette campagne était l'amélioration de la production pour se nourrir, pour exporter, pour alimenter les industries en matières premières et améliorer le niveau de vie de la masse ; *Message du Nouvel An* adressé à la population par le Chef de l'État, le 31 décembre 1975.
19. Information recueillie sur place.
20. Il faut « doubler la production et mettre fin définitivement à la pénurie artificielle et à la spéculation éhontée dans tous nos marchés » : « L'agriculture, Objectif nº 1 : produire pour parvenir à l'autosuffisance ». *Europe Outremer* nº 566, mars 1977, p. 20.
21. Le peuple béninois « ... s'est battu aux côtés de ses héroïques Forces Armées Populaires pour liquider les mercenaires envahisseurs et repousser l'agression et la tentative de reconquête coloniale... » : le quotidien national d'information *EHUZU*, « Nous devons poursuivre victorieusement la lutte de libération nationale », Discours du président Kérékou, livraison du 2 février 1977, p. 4.

> place un appareil d'État nouveau dirigé par la classe ouvrière. Cela signifie que le nouvel appareil d'État ne domine pas les masses, mais est l'appareil d'exécution d'une politique définie de la classe ouvrière et par son avant-garde. C'est ce qu'on appelle la dictature du prolétariat [22].

En vertu du lien étroit qui unit le deuxième principe au premier, force est d'examiner, dans le cas d'espèce, si les couches sociales sollicitées par les dirigeants militaires à la construction du socialisme – soit « les paysans, les ouvriers, les soldats, les officiers, les intellectuels patriotes ainsi que toute les couches intermédiaires » parmi lesquelles les paysans constituent le « bastion [23] » de la révolution – correspondent bien au concret béninois.

A – La dictature du prolétariat

Savoir si les forces sociales sont le reflet du prolétariat béninois est une question qui ne saurait être résolue qu'en fonction des composantes de ce concept : la pauvreté et le nombre.

En premier lieu, il faut observer que les statistiques officielles relatives aux revenus – indice de pauvreté – sont trop fragmentaires ou sujettes à caution pour qu'on puisse leur accorder beaucoup d'importance. Le recoupement de celles-ci, par confrontation avec des informations recueillies sur place, indique que le revenu annuel probable d'un ouvrier qualifié est de l'ordre de 180 000 F. C.F.A. (soit $720) à Cotonou, montant qui serait sensiblement supérieur au revenu annuel de la majorité des paysans [24]. Il apparaît donc que la condition extrêmement modeste des paysans en fait la tête de proue du bateau révolutionnaire béninois.

En second lieu, il faut souligner que les statistiques relatives au poids respectif des groupes sociaux dans la structure de la population active globale – indice numérique – confirme de façon palpable la première place occupée déjà par les paysans au sein des forces révolutionnaires en raison de leurs faibles revenus. En 1975, les paysans étaient au nombre de 845 000 individus, soit 58% environ de l'ensemble de la population active. Par comparaison, les ouvriers de la branche manufacturière comptaient, la même année, 14 500 individus dont 6 000 étaient dans une situation mal définie et 5 500 représentaient la main-d'œuvre urbaine strictement industrielle et souvent « banale » ou inculte, soit 0,4% du total de la population active.

De plus, la structure de la population active met en évidence, après celle des paysans, l'importance des commerçants, au nombre de 497 000 à la campagne, soit 34% environ de la population active globale. Les légions de petits intermédiaires nettement privilégiés, eu égard aux paysans avec qui ils sont en relation,

---

22. C. BETTELHEIM, J. CHARRIÈRE et H. MARCHISO, *op. cit.*, p. 3.
23. *Base et tâches de mobilisation,* Consignes aux C.R.L., discours prononcé par le Chef de l'État à l'occasion de la Première conférence d'éducation révolutionnaire pour les C.R.L. de Cotonou, 1er novembre 1974, pp. 1–16.
24. L'étude sur « La situation de l'emploi en République populaire du Bénin » présente la lacune de ne s'intéresser qu'aux effectifs salariés des villes.

TABLEAU

Structure de la population active par branche d'activité en 1975 (par 1 000 individus)

	Branche d'activité économique	Campagne	Ville	Situation	TOTAL
0	Activités mal désignées	–	4,7	10,0	14,7
I	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	845,0	2,3	–	847,3
II	Industries extractives	0,4	0,1	–	0,5
III	Industries manufacturières	3,0	5,5	6,0	14,5
IV	Électricité, gaz, eau	–	0,5	–	0,5
V	Construction	8,5	3,0	4,5	16,0
VI	Commerce, restaurants	497,0	6,5	–	503,5
VII	Communications, transports, entrepôts	3,6	4,6	–	8,2
VIII	Banques, assurances, affaires immobilières, service aux entreprises	–	3,1	–	3,1
IX	Services à la collectivité, sociaux et personnels	3,0	23,8	4,5	31,3
X	Personnes en quête d'un emploi pour la première fois	–	5,4	–	5,4
	TOTAL	1,360,5	59,5	25,0	1,445,0

Source : « La situation de l'emploi en République populaire du Bénin », *op. cit.*, p. 2, annexe nº VI établie à partir des statistiques de l'I.N.S.E. et du B.I.T. Il faut noter que les mots campagne et ville ont remplacé avantageusement ici les mots « structuré » et « non structuré » – selon le rapport en question ces vocables recouvrent d'ailleurs au Bénin « quasiment » la même réalité – puisqu'ils éclairent mieux la structure socio-économique du pays.

représentent la principale couche sociale intermédiaire conviée à la construction du socialisme nonobstant leur état de « producteur ».

En bref, il s'avère que tant du point de vue de la « pauvreté » que de celui du « nombre », la masse paysanne, cheville ouvrière de la Révolution, constitue, comme le prétend le Gouvernement béninois, le noyau de la défense des forces révolutionnaires agissant de concert avec les ouvriers, les commerçants et, bien entendu, les militaires et intellectuels patriotes. Ainsi, le phénomène révolutionnaire béninois vient remettre en question la validité de « la problématique d'une révolution prolétarienne sans prolétaires et d'un parti d'avant-garde totalement substitutif [25] ». L'avantage laissé au pouvoir paysan est en effet perceptible au sein des conseils révolutionnaires nouvellement institués.

25. Roland LEW, « La trajectoire du maoïsme », *Critique de l'économie politique*, nº 20, avril–juin 1975, p. 109.

B – La réforme administrative

En 1974, le G.M.R. mit la réforme dans l'administration territoriale en vue de se débarrasser de l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la véhiculent. C'est ainsi que des innovations ont été introduites tant dans le découpage territorial, les institutions que dans les fonctions du personnel administratif. Il en est résulté, au point de vue de la compétence territoriale, que l'administration devint centrale, provinciale, régionale, communale et locale.

D'abord, la réforme administrative a divisé le territoire en 6 provinces, 39 districts, 404 communes et près de 2 700 villages et quartiers de ville.

> Ensuite, de nouvelles institutions ont vu le jour :
> D'une part, le Conseil national de la révolution (C.N.R.), instance politique nationale, s'appuie sur les instances révolutionnaires locales, le Conseil provincial de la révolution (C.P.R.), le Conseil révolutionnaire de district (C.R.D.), le Conseil communal de la révolution (C.C.R.) et le Conseil révolutionnaire local (C.R.L.), pour décider, exécuter, contrôler et coordonner les tâches de sensibilisation, de mobilisation et d'organisation des masses [26].

La composition des divers conseils révolutionnaires dirigés par un secrétariat exécutif, sur lesquels repose le C.N.R., est la suivante :

- le C.R.L. comprend 25 membres dont 13 jeunes gens, parmi lesquels figurent 1 agent de l'État au moins, 7 femmes et 5 Anciens ;
- le C.C.R. comprend au maximum 30 membres dont 2 représentants au moins par village et 3 cadres salariés ;
- le C.R.D. comprend, au maximum, 32 membres. En outre, sont membres de droit de cette instance, le Chef de police et le Commandant de garnison où il en existe une ;
- le C.P.R. comprend 7 représentants pour la Province de l'Atlantique et 5 pour les autres provinces. En outre, sont membres de droit, le Préfet de province, le Commandant de compagnie de gendarmerie et le Délégué militaire.

Le principe de désignation est la consultation démocratique et populaire, et non l'élection, dont les opérations au niveau de chaque province seront supervisées par des membres du G.M.R., du C.N.R. et du Bureau politique national. Les membres du C.R.L. sont élus par l'Assemblée du village, tandis que ceux des autres instances sont élus par l'Assemblée des secrétariats exécutifs des instances qui se trouvent à l'échelon qui leur est immédiatement inférieur. Ainsi, sont systématiquement écartés du pouvoir tous ceux qui n'apporteraient pas leur

---

26. *EHUZU*, livraison du 29 octobre, 1975. Par ailleurs selon la même source : « ... le Gouvernement, organe exécutif de l'État s'appuiera désormais sur les Comités d'État pour l'administration de la province (C.E.A.P.), les Comités révolutionnaires d'administration de district (C.R.A.D.), les C.C.R. et les C.R.L. pour faire exécuter et pour contrôler les tâches d'administration et de développement économique et social des collectivités locales. »

concours au mouvement révolutionnaire et tous ceux qui, en raison de leur position vis-à-vis des moyens de production et de la richesse dont ils disposent, ont intérêt à saboter le cours de la révolution.

Enfin, les responsables des Conseils se partagent les tâches de secrétariat, d'organisation et de propagande, de production et d'infrastructure, de formation politique et culturelle et de celles qui ont trait aux affaires sociales et financières.

Un examen plus détaillé de la réforme administrative montre un réel souci gouvernemental, quoique encore limité, de faire participer la masse paysanne par le truchement de leurs délégués aux plus bas échelons des Conseils révolutionnaires à la prise de décisions étatiques. Grâce à cette réforme, pour la première fois au Bénin émergent des représentants du peuple débarrassés des maires–fonctionnaires nommés par le Gouvernement dans les villages, même si la structure politique en place ne permet pas à la masse en période de transition de diriger la lutte pour un renversement démocratique complet.

III – L'ACTION DIRIGEANTE DE L'ÉTAT DANS LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le troisième principe de la construction du socialisme exige :

> une expansion du secteur d'État suffisante pour que celui-ci joue le rôle dirigeant dans l'économie. Pratiquement, cela implique que ce secteur domine de façon absolue l'industrie, le commerce intérieur et extérieur et le système bancaire [27].

Il est évident que la proposition précédente est insuffisante en raison de l'importance primordiale occupée par l'activité primaire dans la stratégie globale du développement économique du Bénin [28]. Par conséquent, il importe pour le G.M.R., non seulement de maîtriser l'industrie, le commerce intérieur et extérieur et le système bancaire, secteurs où le cheminement vers le contrôle total est plus ou moins poussé, mais aussi l'agriculture et branches connexes, secteur où le contrôle est pendant à la réforme agraire dans ce pays [29].

A – L'industrie

Sur le plan de l'industrialisation, le contrôle de l'État béninois sera facilité du fait de l'étroitesse du secteur secondaire doté d'un réseau de relations resserrées entre les autres activités de l'économie globale. Ainsi, les quelques dizaines

27. C. BETTELHEIM, J. CHARRIÈRE, H. MARCHISIO *op. cit.*, p. 3.
28. Le leitmotiv du G.M.R., « Prendre l'agriculture pour base et l'industrie pour moteur du développement », qui revient constamment dans les textes officiels, évoque indubitablement la stratégie maoïste dans un État où les mouvements coopératifs et précoopératifs pourraient un jour jouer un rôle similaire, toutes proportions gardées, à celui des unions paysannes en Chine tout en ayant l'avantage d'identifier par surcroît le principal acteur du processus révolutionnaire. Mao TSE-TOUNG, « Rapport sur l'enquête menée dans le Hounan à propos du mouvement paysan », *Oeuvres choisies* (tome premier), Éditions du Peuple, Pékin, juillet 1952.
29. Discours « Programme », *op. cit.*, pp. 5–16.

d'industries existantes ont contribué à la formation d'environ 7% du P.I.B. en 1976 [30].

Dans cette stratégie de contrôle gouvernemental [31], l'État décide de prendre en charge les industries clés du secteur secondaire atrophié par l'insuffisance chronique des investissements en élargissant, d'une part, sa participation au capital social des sociétés mixtes jusqu'à concurrence de 51% en règle générale. D'autre part, l'État se charge d'étendre ses prérogatives industrielles en créant des sociétés d'État [32]. Seules les sociétés de faible importance, telles les industries alimentaires, chimiques, de construction mécanique et de la chaussure, seront laissées aux mains des particuliers sous certaines conditions. L'examen d'ensemble de ce tissu industriel révèle que le Gouvernement a fait de grands bonds en avant dans la voie de l'étatisation des activités industrielles dominantes, franchissant ainsi les obstacles qui l'empêchaient d'exercer un contrôle décisif sur ce secteur économique [33].

Dorénavant, c'est l'État qui détiendra le plus grand rôle dans la formation du capital. Les sociétés d'État sont tenues de remettre 80 des 85% de leurs bénéfices nets, c'est-à-dire après constitution des réserves légales et extraordinaires, au budget d'investissement et d'équipement de l'État qui en transférera 20% au budget de fonctionnement ; les sociétés mixtes, quant à elles, sont contraintes de verser 60 et 40% des bénéfices afférents aux budgets respectifs. Toutefois, l'absence de dispositions légales au sujet de l'utilisation même des bénéfices ouvre la porte à d'éventuels abus.

À présent que le secteur industriel est pratiquement récupéré, il ne reste plus au Gouvernement qu'à repenser l'ensemble des activités dans le cadre d'une planification globale visant une meilleure intégration de l'industrie et de l'agriculture pour répondre aux besoins de la population.

---

30. Information du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

31. L'ordonnance nos 74–75 du 16 décembre 1975 régit les rapports entre l'État et les sociétés d'État et celles dans lesquelles l'État a une prise de participation et fixe leurs modalités de gestion. Selon l'article 12 de cette ordonnance, les sociétés sont dites mixtes : « 1) si l'État ou toute autre collectivité publique, associé à des capitaux privés, détient au moins 51% des actions ; 2) si l'État associé à des capitaux privés, bien que minoritaires, décide de les considérer comme telles en raison du secteur de l'économie nationale concerné par l'objet de la société ; dans ce deuxième cas, les statuts doivent préciser qu'il s'agit d'une société d'économie mixte et faire expressément mention des prérogatives de l'État », et selon l'article 5 de la même ordonnance, les sociétés d'État sont des « entreprises publiques appelées à assurer dans les secteurs d'activités déterminés la réalisation des programmes de développement économique, soit en suppléant l'inititative privée dans les domaines où elle ne s'est pas manifestée, soit en prenant en charge des tâches d'intérêt économique général ».

32. Exception faite de la Société nationale des industries des corps gras (SONICOG), ex-Société nationale des huileries du Dahomey (SNAHDA) qui avait déjà le statut de société d'État avant 1972.

33. Cf. *infra*, schéma 1.

SCHÉMA 1

Tissu des principales industries du Bénin en 1976

I. *SOCIÉTÉS MIXTES*

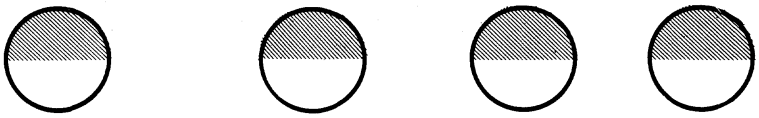

II. *SOCIÉTÉS D'ÉTAT*

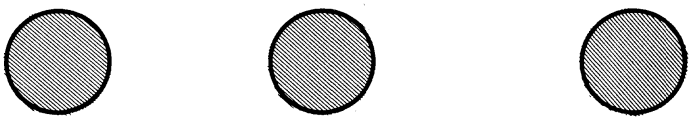

III. *SOCIÉTÉS PRIVÉES*

Une série d'industries privées de moindre importance parmi lesquelles un grand nombre ont un capital social de 20 000 000 Fr. C.F.A. environ.

* SIGLES : IBETEX : Industrie béninoise de textile, à Parakou – SOBETEX : Société béninoise de textile – CIB : La Céramique industrielle du Bénin – SCB : La Société des ciments du Bénin – SBEE : La Société béninoise d'électricité et d'eau – SONICOG : La Société nationale pour l'industrie des corps gras – BENINOISE : (Brasserie)

Source : éléments provenant d'enquêtes effectuées sur place et corroborés en gros par *Europe-Outremer, op. cit.*, p. 17.

B – Le commerce intérieur et extérieur

La maîtrise du commerce est l'un des plus difficiles paris que l'État béninois entend gagner par le déploiement de politiques visant à faire passer ce secteur des mains de l'entreprise privée à celles de l'entreprise publique. Reste à savoir si le Bénin a les moyens de poursuivre une telle politique d'indépendance nationale sans briser ses liens avec le capitalisme mondial, alors qu'en 1976, le commerce, axé principalement sur les flux d'import–export, représentait environ le tiers du P.I.B. et que les trois-quarts des recettes de l'Administration publique provenaient des droits et taxes à l'importation [34].

34. Information du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le contrôle que l'État tend à exercer sur le commerce se fait sentir notamment à travers les sociétés d'État auxquelles est confié, entre autres, le monopole des produits importés (Société nationale des importations du Bénin) et des produits exportés (Société nationale de commercialisation et d'exportation) de consommation courante. Toutefois, entre ces sociétés d'État et les consommateurs où les producteurs locaux se glissent quantité de petits intermédiaires capitalistes qui – même abordés par les dirigeants politiques – compliquent et affaiblissent l'intervention de l'État dans les circuits commerciaux, en plus de laisser libre cours à l'anarchie des prix à la consommation. Par ailleurs, plus que les politiques d'étatisation, au regard des relations économiques du Bénin avec le capital international, le rôle fondamental que l'État commence à jouer en favorisant le développement des coopératives, risque de placer ce pays dans un certain état d'isolement économique [35]. L'interaction des formes de propriétés publique et collective révèle, certes, la volonté de l'État béninois de contrôler tant le commerce extérieur qu'intérieur. Mais l'imprécision, quant à la nature des rapports de production due à la coexistence de la propriété étatique et collective des moyens de production, constitue une contradiction fondamentale qui laisse la porte ouverte aux rapports de production capitalistes.

Il découle de ce qui précède que les structures de commercialisation ne pourront fonctionner harmonieusement – une fois certaines conditions réalisées [36] – qu'à l'intérieur d'une planification globale de l'ensemble des activités de production et de distribution visant à satisfaire pleinement les besoins de la nation.

C – Le système bancaire

Dans le domaine bancaire le contrôle gouvernemental proprement dit ne s'est fait sentir qu'à partir de décembre 1974.

Antérieurement à cette date, le système bancaire était essentiellement aux mains des étrangers. Cette situation apparaît clairement si on prend en considération la forme légale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) dont le Bénin fait partie [37] et la répartition statutaire du capital social des banques primaires [38]. D'une part, le contrôle exercé par la B.C.E.A.O. se faisait à travers la politique de crédit imposée aux banques primaires ainsi que les mécanismes du compte d'opération des avoirs extérieurs, ouvert au nom de chaque État-membre auprès du Trésor français. Les autorités monétaires de la zone franc, dont la France détenait à elle seule un tiers des sièges au sein du Conseil d'administration contre deux tiers pour les États africains, contenaient le

35. Une attention toute particulière est accordée depuis quelque temps à la prolifération des coopératives, action qui devrait aller de pair avec leur affermissement, de telle sorte que la propriété collective se diffuse rapidement au niveau du village où opèrent des « groupements villageois » d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ainsi qu'au niveau de la commune, du district et de la province où œuvrent les « unions » de ces groupements.

36. Ces conditions sont notamment :
- la formation préalable des paysans ;
- la sensibilisation des paysans à la formule coopérative...

SCHÉMA 2

Évolution du contrôle étatique du système bancaire béninois

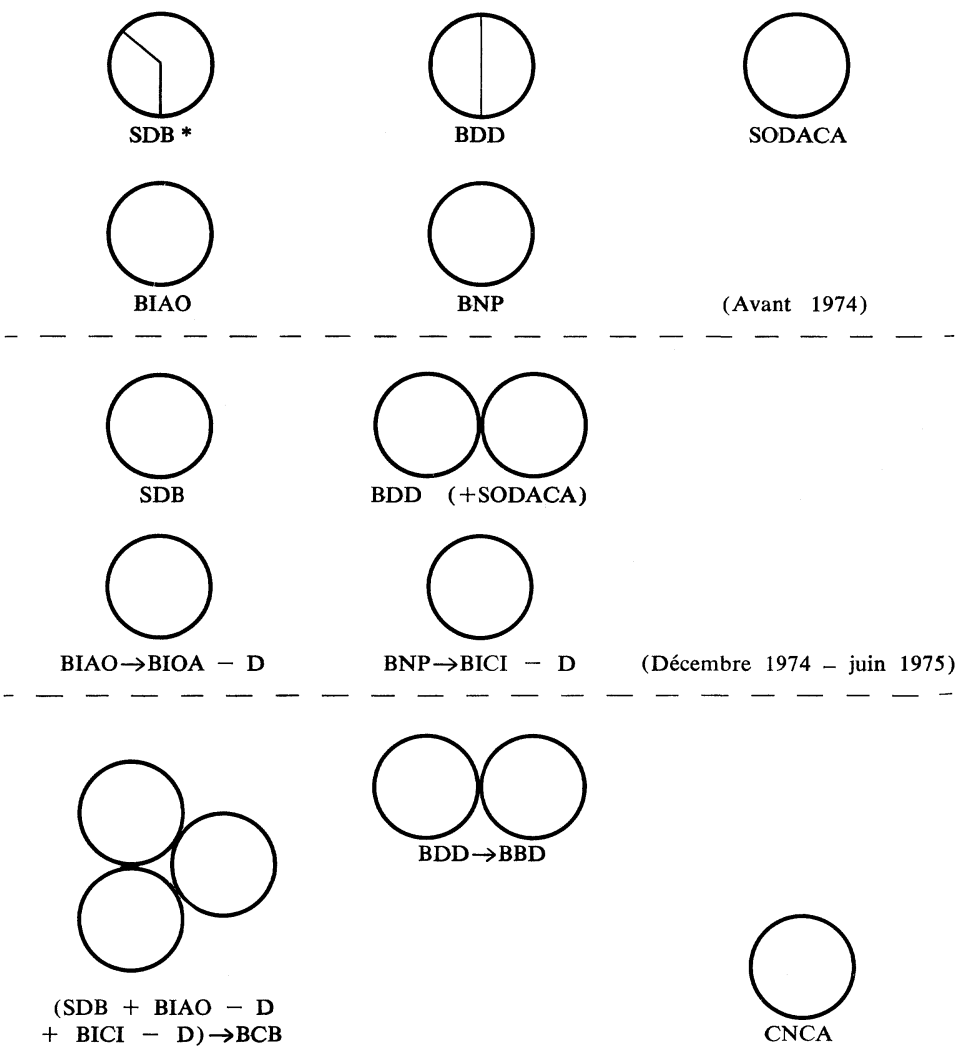

* SIGLES : SDB : Société dahoméenne de banque – BDD–BBD : Banque dahoméenne de développement : B. béninoise – SODACA : Société dahoméenne de crédit automobile – BIAO – D : Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest : Dahomey – BNP : Banque nationale de Paris – BICI – D : Banque internationale pour le commerce et l'industrie : Dahomey – BCB : Banque commerciale du Bénin – CNCA : Caisse nationale de crédit agricole.

Source : éléments provenant d'enquêtes effectuées sur place et corroborés en gros par *Europe-Outremer, op. cit.*, p. 17.

volume des crédits accordés par les banques aux entreprises et aux particuliers des pays-membres dans d'étroites limites en faisant varier, à leur gré, le taux d'escompte. Le niveau de la masse monétaire en circulation dans chaque pays de la zone était, en outre, fortement influencé par les mécanismes de fonctionnement du compte d'opérations : d'après les règles établies, tout bénéficiaire s'engageait à satisfaire les besoins du Trésor français en francs C.F.A. pour ses opérations en Afrique et à transférer à ce compte toutes les devises provenant des transactions effectuées avec les pays situés en dehors de la zone. En contrepartie, la France promettait de procurer à ses partenaires les devises dont ceux-ci avaient besoin pour couvrir leurs opérations avec l'extérieur. La situation de faiblesse, dans laquelle se trouvaient déjà les pays africains, était aggravée par la garantie de convertibilité illimitée des monnaies à des parités fixes, laquelle empêchait la mobilisation de l'épargne à l'intérieur des pays africains qui subissaient, de plus, tous les contre-coups de la politique monétaire de l'ex-métropole [39]. D'autre part, les banques primaires, dominées par le capital étranger, tombaient complètement sous la coupe française, lors de tout recours au réescompte dans la poursuite de leurs opérations.

Cependant, postérieurement à 1974, suite à l'assouplissement des règles de la B.C.E.A.O. et l'acte de prise en charge des banques primaires du G.M.R. [40], l'État béninois commença à pratiquer un contrôle certain sur l'ensemble du système bancaire. D'un côté, la réforme de la B.C.E.A.O. [41], qui fit passer la représentation française à ⅓ des sièges contre ⅔ à l'africaine, au sein du Conseil d'administration, permit au Bénin de se charger des mesures relatives au financement de son développement économique : il fut décidé de créer un Comité national du crédit, composé exclusivement de nationaux, et de l'adjoindre, dans chaque État, à l'agence de la B.C.E.A.O. Toutefois, le niveau de la masse monétaire en circulation et la gestion des avoirs extérieurs demeurèrent toujours sous le contrôle de cette Banque centrale. D'un autre côté, le Bénin s'orienta vers une politique de prise en charge progressive des établissements bancaires proprement dits jusqu'à ce que le capital social passât intégralement dans les mains de l'État béninois.

Il apparaît, dans les conditions actuelles, que le contrôle effectif du système bancaire échappera au Bénin aussi longtemps que ce pays ne battra pas monnaie. Par ailleurs, la prise en charge des banques primaires a pour corollaire l'indem-

37. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest – institut d'émission international commun à tous les membres de l'Union monétaire ouest-africaine (U.M.O.A.) comprend le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Sénégal, le Togo et une participation de la France.
38. Cf. *infra*, schéma 2.
39. Comme l'a écrit Abel Eyinga : « Les États africains concernés se retrouvent finalement dans la position fort inconfortable de pays ayant à utiliser comme monnaie nationale la monnaie nationale d'un pays dont la question et le contrôle leur échappent totalement », *Économiste du Tiers-Monde*, nº 2.
40. Acte de prise en charge du 4 décembre 1974.
41. Réforme de l'U.M.O.A. et de la B.C.E.A.O. le 14 novembre 1973 qui n'entra en vigueur qu'un an plus tard.

nisation des partenaires étrangers, mesure dont il est actuellement difficile de calculer la portée exacte pour l'économie béninoise, au profit de laquelle les bénéfices d'exploitation sont divertis, en raison de l'insertion des anciens actionnaires dans des *holdings* financiers. Mais d'ores et déjà, il s'avère que ces partenaires ont usé de représailles en ne consentant plus de garantic les opérations des banques béninoises avec l'étranger. Le Gouvernement béninois entend faire face à cette situation en accordant la priorité à l'augmentation soutenue de la production nationale sur la base des ressources du pays en vue de constituer des réserves de change qui lui donneraient des chances réelles de s'affranchir de la tutelle étrangère. Même si la politique nouvelle d'indépendance nationale devait déboucher sur la planification de l'économie avec appropriation collective des moyens de production, il est trop tôt pour envisager la création d'un organe central de planification qui aurait pour tâche de fixer le taux d'intérêt auquel devraient se réaliser les opérations monétaires et financières dans le cadre d'un Plan d'État socialiste.

IV – LA RÉFORME AGRAIRE

Le quatrième principe de la construction du socialisme se rapporte à la propriété terrienne et envisage :

> une réforme agraire radicale qui ouvre la voie à l'introduction des rapports de production non capitalistes dans l'agriculture, puis à l'introduction pratique des rapports de production de caractère socialiste [42].

Au regard de cette proposition, la réforme agraire au Bénin est passée du simple vouloir à l'ordre d'intention sans avoir encore atteint l'ordre d'exécution proprement dit qui est l'essence même de la révolution populaire dans une société paysanne [43].

Il faut noter, en effet, que la volonté d'opérer une restructuration de la propriété terrienne remonte aux années qui ont suivi immédiatement l'accession de cet État à l'indépendance. Celle-ci provenait moins de la constatation de l'absence de terres agricoles à mettre en valeur que de l'existence d'un nombre incalculable de petits paysans réduits à une telle portion congrue que le parcellement des terres constituait l'un des principaux freins au développement des forces productives agraires. Mais l'instabilité, qui a marqué la vie politique du pays, a représenté, tout au long des années soixante, l'un des obstacles majeurs à la réalisation de cette fin.

À un degré inférieur, il faut signaler également, à la même époque, les timides tentatives de réorganisation des structures d'exploitations agricoles, par l'implantation de coopératives d'aménagement rural « nées du besoin de mise en valeur de terres dans les régions où existe une distorsion entre l'appropriation

42. C. BETTELHEIM, J. CHARRIÈRE et H. MARCHISIO, *op. cit.*, p. 3.
43. Ernesto CHE GUEVARA, *Textes militaires*, Paris, Petite Collection Maspéro, nº 34, pp. 27–33.

foncière et la main-d'œuvre disponible [44] ». Comme il s'agissait d'exploitations portant principalement sur le palmier à huile, produit d'exportation par excellence du pays, et accessoirement sur les cultures annuelles (maraîchères) et vivrières, le manque d'intérêt de la masse paysanne insuffisamment sensibilisée à l'action coopérative et qui, par surcroît, ne participait pas à la fixation du prix d'achat au producteur avant l'ouverture de la campagne, était fatal.

Dès son accession au pouvoir, le G.M.R. déploya certains efforts en vue d'améliorer la situation agraire du pays [45]. Néanmoins, il faut observer que le Gouvernement a cru bon de procéder par étapes plutôt que de s'attaquer à la racine du problème agraire, tel que l'exige le caractère du principe dont il est ici question. Cela tient non pas à l'objectif des « coopératives d'aménagement rural » mais aux tactiques de mise en œuvre qu'elles impliquent. En effet, à première vue, ces structures plus ou moins nouvelles [46] apparaissent comme un moyen susceptible d'élever la réforme agraire béninoise au niveau de l'intention parce qu'elles visent à mettre à la disposition d'une catégorie de paysans dépourvus des terres prises à des propriétaires fonciers possédant plus de terres agricoles qu'ils ne peuvent en mettre en valeur. Mais là s'arrête le degré d'intention, car ces terres ont été empruntées plutôt qu'enlevées aux propriétaires fonciers qui ont la faculté de les reprendre au moment où ils auront les moyens de les mettre totalement en valeur. Ce procédé rappelle irrésistiblement, non pas la construction du mode de production socialiste, mais celle d'un mode de production asiatique où « la terre doit *obligatoirement être mise en culture*, et c'est seulement à cette condition qu'elle peut être une possession privée [47] ». Il s'agit donc d'une mesure qui pourra avoir des effets certains sur la production nationale, mais insignifiants quant à la socialisation des moyens de production.

Ces coopératives d'aménagement ont pour objet l'exploitation des périmètres déclarés d'utilité publique. Délimités en trois zones d'activités, ces périmètres portent sur la culture du palmier, les cultures annuelles et les autres cultures [48]. Sur les terres mises en commun, les producteurs ne sont que des propriétaires apparents puisqu'ils en deviennent de simples locataires. L'exploitation de ces terres, en effet, n'est possible que sur la base d'un loyer annuel de 3% de la valeur des terres avant toute forme d'aménagement et à partir de la première

44. *Aspects économiques*, numéro spécial, 1972, Cotonou, ministère de l'Économie et des Finances, p. 80.
45. La priorité des priorités gouvernementales est accordée à l'agriculture parce que « l'économie repose presque tout entière sur elle et qu'elle représente le point de départ de l'industrialisation future du pays ». *L'agriculture* représente présentement environ 40% du P.I.B. et 85% des exportations totales. « L'agriculture... », *Europe Outremer, op. cit.*, p. 20.
46. En définitive, il s'agit d'une modification de la loi nº 61–27 par l'ordonnance nº 61/PR/MDRC/ portant sur le statut de la coopération agricole.
47. Léonid SEDOV, « La société angkorienne et le problème du monde de production asiatique », dans *Sur le mode de production asiatique*, Paris, Éditions Sociales, deuxième édition 1974, p. 331.
48. C'est à la SOBEPAL (Société béninoise du palmier à huile) qu'est dévolu le rôle d'organiser la coopérative d'aménagement rural.

année de plantation. Il s'agit donc moins d'une réforme agraire proprement dite que de la création par l'État de conditions favorables à la mise en valeur de terres agricoles inexploitées au profit des masses rurales longtemps maintenues en marge du circuit économique. S'il est permis de croire que ces coopératives d'aménagement rural auront pour effet de freiner l'exode rural et de valoriser le travail, elles ne peuvent être, en aucun cas, considérées comme le lieu de passage de l'ordre d'intention à l'ordre d'exécution qui, seul, ouvre la voie à l'introduction de rapports non capitalistes.

CONCLUSIONS

Il résulte des conditions dans lesquelles se déroule l'expérience béninoise qu'il est difficile de l'apprécier par rapport aux bases prétendument communes à la construction du socialisme en Chine et dans les autres pays relevant de l'idéologie marxiste-léniniste. La non-conformité entre le schéma béninois et le corps de principes établis dévoile un abîme qui se creuse davantage à chaque palier d'analyse :

– Inexistence même de l'essence du premier principe ou de la prise du pouvoir au Bénin par la classe ouvrière. Les événements montrent que la prise du pouvoir a été effectuée par des représentants de la grande bourgeoisie dont la mainmise sur l'appareil d'État a pu être réalisée en marge de toute action dirigeante d'un parti constituant l'avant-garde de la classe ouvrière et indépendamment du marxisme-léninisme qui a été manifestement appelé à la rescousse d'un pouvoir menacé. Eu égard au processus de la prise du pouvoir, le déroulement des faits prend la forme d'une inversion séquentielle des étapes à franchir pour transformer les deux aspects du binôme bourgeoisie/paysannerie dont l'incidence, tant sur l'expression théorique que la mise en pratique des principes du marxisme-léninisme, est actuellement indéterminée.

– Absence de la dictature du prolétariat ou de l'objet intrinsèque du deuxième principe. Cette carence est inévitable au moment où le premier principe fait défaut. Vu les modalités de la prise du pouvoir particulières au Bénin, l'éventualité d'un remplacement pur et simple d'une bureaucratie par une autre plutôt que d'une mise en place d'un appareil d'État dirigé par la classe laborieuse n'est pas à écarter. Néanmoins, la superstructure composée, il est vrai, d'une infime bourgeoisie militaire et intellectuelle qui va jusqu'à s'infiltrer au sein des Conseils révolutionnaires, s'est fixé pour objectif le remodelage du paysage social au bénéfice des pauvres, parmi lesquels les paysans forment la pierre angulaire de la nouvelle construction sociale [49]. Cette volonté s'est traduite notamment

49. De même pour réaliser la politique nouvelle d'indépendance nationale, un programme d'édification de l'école nouvelle a été promulgué par le G.M.R. et mis en application dès la rentrée scolaire 1975–76. Le but de ce programme est de résoudre l'équation « école nouvelle = unité de production » et du même coup mettre fin à la « fabrication » de diplômés qui délaissent la campagne et viennent grossir les rangs des chômeurs en ville. *Europe Outremer*, « L'école nouvelle doit devenir une véritable unité de production », *op. cit.*, pp. 17–19.

dans la réforme administrative qui, tout en intégrant la masse paysanne à la prise de décisions aux niveaux local et régional, réserve toujours les grandes décisions aux sphères centrales supérieures. Le vecteur de la révolution béninoise en marche étant la classe paysanne, à l'instar du fil conducteur de la révolution dans d'autres pays, le stéréotype théorique de la dictature du prolétariat appelle nécessairement un élargissement du concept par un retour à l'étymologie du mot « prolétaire » qui pourrait effectivement rendre compte de toutes les situations. Par conséquent, la dictature prolétarienne serait une forme particulière de l'alliance de la classe ouvrière ou paysanne pauvre avec les intellectuels et les couches les plus démunies.

– Exercice d'un contrôle insolite de l'État sur l'industrie, le commerce et le système bancaire béninois dû à la réalisation inaccoutumée de cette exigence en l'absence des autres bases du socialisme. Néanmoins, pendant la période de transition, les différents modes de production seront tolérés au sein de l'économie tout en étant orientés vers l'élimination des modes non socialistes. Évidemment, plus le contrôle étatique se renforce, plus les opposants au système socialiste ont tendance à radicaliser leur action en vue de mettre un terme au régime actuel.

– Inconsistance de la réforme agraire, véritable substratum de la révolution et base du quatrième principe, due à la permanence de l'autorité des chefs et des religieux, tour à tour flattés et bafoués par les équipes qui se succédèrent à la tête de l'État. Le pouvoir des chefs s'est maintenu d'autant plus facilement que les hommes politiques ont été assimilés aux ex-colonisateurs par les paysans.

De façon générale, le manque de ressemblance entre le schéma béninois et ceux qui ont servi de base à l'établissement des quatre principes du socialisme révèle à l'analyse qu'il s'agit d'une tentation qui existe, pour l'instant, dans l'esprit des dirigeants. Cependant, l'ébauche de concrétisation de cette tentation est extrêmement intéressante puisque son originalité commande une conception théorique inédite qui ouvre des perspectives nouvelles dont le développement mérite d'être suivi.